

Mieux respecter les droits des enfants placés

— Une conférence organisée par SOS Villages d'enfants réunit aujourd'hui, à Paris, des acteurs de la protection de l'enfance en France et en Europe. L'idée est de remettre les droits de l'enfant au cœur des pratiques des professionnels.

D'un côté, il y a les grands principes, énoncés notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), entrée en vigueur en France en 1990. L'intérêt supérieur de l'enfant y est rappelé avec force. De l'autre, il y a la réalité de la protection de l'enfance au quotidien, la lourdeur des mécanismes administratifs à l'œuvre quand diverses autorités doivent ensemble décider de l'avenir de l'enfant placé : juge, services sociaux, médicaux, etc. Il faut s'efforcer de mettre les deux en adéquation, estime SOS Villages d'enfants, qui organise aujourd'hui à Paris un colloque : « Les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance : de la parole aux actes ! »

SOS Villages d'enfants clôt ainsi un projet européen mené dans huit pays (1), avec l'idée d'amener les professionnels à s'interroger sur leurs pratiques : sont-elles toujours respectueuses des droits de l'enfant ?

La grande originalité du projet est d'avoir associé étroitement les jeunes issus de la protection de l'enfance à une formation ouverte aux professionnels. « Nous avons compris que nos besoins fondamentaux n'avaient pas toujours été respectés pendant notre enfance, explique ainsi Gabrielle. Nous avons pu raconter ce que nous avons vécu en ne nous plaçant plus sur un plan strictement émotionnel. Du coup, nous avons été audibles. »

Le choix avait été de former en priorité les professionnels qui se

trouvent au contact des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, etc. La démarche a soulevé l'enthousiasme. « Nous avons réussi à faire se croiser des regards très divers, explique Vanessa Sedletzki, formatrice, conseil auprès de l'Unicef pendant douze ans. Lors d'ateliers très concrets, ils ont pu se glisser dans la peau des enfants accueillis, par exemple, lors de jeux de rôles. » Quant aux jeunes, ils ont par exemple exprimé « à quel point les changements, surtout quand ils ne sont pas expliqués, sont violents », poursuit la formatrice.

« Pour l'instant, les professionnels de l'enfance restent très tributaires de leurs formations d'origine : les médecins ont une vision de médecin, les juges une vision de juge, etc. Notre souhait est de continuer à diffuser ce programme afin de donner une référence commune à tous. »

La forme d'impuissance ressentie par le jeune ballotté d'un côté et de l'autre est en effet immense. Ils trouvent par ailleurs insupportable de devoir raconter leur histoire maintes fois, aux policiers, au juge, à l'école, etc. « Ils ont aussi manifesté un besoin d'affection, explique Vanessa Sedletzki. Les professionnels de leur côté se sont interrogés à haute voix sur ce qu'accompagner un jeune signifie. Quelle place laisser à l'affectif ? Quel équilibre trouver ? »

« Le gros avantage de cette approche par les droits de l'enfant est d'échapper à une analyse purement psychologique des enfants placés. On ne parle plus de problème à gérer, de traumatismes à soigner, expose Sylvie Delcroix, responsable de projet études et plaidoyer à SOS Villages d'enfants, membre du groupe d'experts qui a créé le module de formation. En partant de ce cadre

universel que sont les droits de l'enfant, on se projette davantage dans l'avenir, car la question qui est abordée en creux est en fait celle de savoir comment vivre ensemble. »

Alors que le programme européen s'achève, de nouvelles formations sont prévues en décembre, mars et juin prochains. Elles seront ouvertes aux cadres ou aux magistrats notamment. « Pour l'instant, les professionnels de l'enfance restent très tributaires de leurs formations d'origine : les médecins ont une vision de médecin, les juges une vision de juge, etc. Notre souhait est de continuer à diffuser ce programme afin de donner une référence commune à tous », explique Fabienne Quiriau, directrice générale de la Cnape, fédération des associations de protection de l'enfance.

Emmanuelle Lucas

(1) Ce projet a été mené par SOS Villages d'enfants International en partenariat avec le Conseil de l'Europe, Eurochild, et avec le soutien de la Commission européenne auprès de 900 professionnels. En France, la formation a été coordonnée avec la Cnape et le soutien du défenseur des droits. Elle a été développée avec le CNFPT-Inset d'Angers.

repères

Les enfants protégés en chiffres

La protection de l'enfance.

Estimation du nombre de jeunes pris en charge par la protection de l'enfance en France, au 31 décembre 2013 :
- 288 300 mineurs, soit un taux de prise en charge de 19,7 % des moins de 18 ans.
- 21 800 jeunes majeurs,

soit un taux de prise en charge de 9,5 % des 18-21 ans.

(Source : Observatoire national de la protection de l'enfance)

SOS Villages d'enfants.

L'association accueille exclusivement des fratries, de la naissance à l'âge de 21 ans, pour un placement de longue durée. Actuellement, 650 enfants sont accueillis dans les 13 villages que compte l'association en France métropolitaine.